



Succession et Patrimoine

Par **juan claudio**, le **09/11/2019 à 16:32**

Bonjour
Maison construite sur un terrain acquis par héritage par un des conjoints
Si donatin à enfant unique abattement de 100 000 euros pour le seul conjoint propriétaire ou abattement de 100 000 euros pour chaque conjoint
Merci

Par **amajuris**, le **09/11/2019 à 18:00**

bonjour,
la maison contruite sur un terrain appartient au propriétaire du terrain.
la donation de ce bien n'est donc faite que par un seul époux et il n'y a qu'un abattement de 100 000 €.
Salutations

Par **goofyto8**, le **10/11/2019 à 09:24**

Bonjour,
Il ne faut pas procéder comme cela car fiscalement ce n'est pas avantageux.
Il vaut mieux lui vendre le terrain.